

Les spécialités en STMG

Droit et économie



L'enseignement en droit permet de former des citoyens conscients des règles et des mécanismes juridiques qui régissent le fonctionnement de la société. Il est complété par un enseignement en économie dont le but est de comprendre les concepts et des mécanismes économiques. La sensibilisation aux grands enjeux économiques et sociaux actuels doit permettre à l'élève de devenir responsable de ses choix en tant que citoyen et en tant qu'acteur de la vie économique. La spécialité prend aussi en compte les évolutions juridiques et économiques les plus significatives (RGPD, transition énergétique, nouvelles formes de monnaie, économie sociale et solidaire...).



Management des organisations



Les élèves sont initiés au fonctionnement des entreprises, des organisations publiques et des associations. À partir de l'observation et de l'analyse du fonctionnement réel des organisations, les concepts fondamentaux du management stratégique qui permettent à une organisation ouverte sur son environnement d'assurer sa pérennité et son développement sont abordés.

Trois grands thèmes sont abordés : à la rencontre du management des organisations ; le management stratégique : du diagnostic à la fixation des objectifs et les choix stratégiques des organisations.

Sciences de gestion et numérique



Les sciences de gestion étudient le fonctionnement des organisations en détaillant les grandes fonctions de celles-ci : étude des comportements et d'actions des acteurs, initiation à la gestion comptabilité, découverte du système d'information, calcul des performances de l'entreprise..... Les notions sont abordées à partir de cas d'entreprises et mobilisent des outils et ressources numériques adaptés. Les sciences de gestion permettent aux élèves de choisir leur enseignement spécifique pour la terminale.

Les enseignement spécifiques en terminale :

Gestion et finance



L'enseignement spécifique de gestion et finance aborde des problématiques et des pratiques actuelles dans le domaine de la comptabilité des entreprises. L'élève apprend les mécanismes et principes comptables de base. Il étudie l'analyse de la situation financière de l'entreprise et l'étude de quelques décisions de gestion des entreprises, principalement des PME-PMI.

Mercatique (marketing)



Cet enseignement oriente l'élève vers l'étude des activités commerciales pour en comprendre les principes fondamentaux: analyser le marché, construire l'offre, communiquer l'offre, distribuer l'offre et contrôler l'action mercatique. À la fin de l'année de terminale, l'élève doit non seulement maîtriser des concepts propres à la mercatique, mais aussi être capable d'analyser les stratégies et méthodes mercatiques mises en œuvre, de proposer des solutions adaptées.

Ressources humaines et communication



possède une dimension juridique (le droit du travail).

Cet enseignement examine la dimension humaine de l'organisation en étudiant les logiques de valorisation et d'organisation du travail de ses acteurs et les échanges nécessaires au bon fonctionnement d'une organisation. L'objectif principal de l'enseignement spécifique de ressources humaines et communication porte sur l'étude des méthodes, techniques et outils utilisés pour gérer les ressources humaines dans tout type d'organisation. Le programme

Systèmes d'information de gestion



Cet enseignement associe les méthodes et les outils de l'informatique dans le cadre de situation d'entreprise. On y explore la diversité des rôles des systèmes d'information et les métiers associés, la communication collaborative, la recherche de la performance du SI et son impact sur la performance de l'organisation.

Source :

<https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/la-voie-technologique-au-lycee-7574>